

## NOTE D'INFORMATION

à l'attention des candidats à l'apprentissage en 1<sup>ère</sup> année du BUT GMP  
Année universitaire 2025-2026

### Être étudiant en formation par apprentissage, c'est à la fois :

ET

#### Être admis et inscrit dans la formation

- La procédure de candidature se fait par le biais de <https://www.parcoursup.fr/>
- Formuler ses vœux (date limite 13/03/2025) et les confirmer (date limite 02/04/2025) puis, consulter les décisions du jury d'admission sur Parcoursup.

#### Pour les candidats admis :

- Participer aux actions de recrutement organisées par l'IUT.
- Signaler au responsable de l'apprentissage l'obtention d'une promesse d'apprentissage.
- Procéder à l'inscription administrative à la formation dans la limite des places disponibles.

#### Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise

- Envoyer des CV et lettres de motivation aux entreprises.
- L'entreprise qui vous donnera un accord oral devra se rendre sur le site du CFAU à l'adresse [www.cfau.fr/](http://www.cfau.fr/) afin de remplir une fiche de pré-inscription.
- Cette fiche sera validée **uniquement si vous êtes admis à la formation.**
- L'entreprise prend ensuite contact avec la CCI dont elle dépend afin d'établir le contrat d'apprentissage (formulaire SERFA FA 13a).

**ATTENTION : vous ne pourrez signer votre contrat d'apprentissage qu'une fois l'admission à la formation prononcée.**

#### Dates de formation

#### A l'IUT de Mulhouse :

**Date de la rentrée:** début septembre 2025 (la date exacte sera précisée sur le site de l'IUT de Mulhouse <https://www.iutmulhouse.uha.fr/> ).

**Date de fin de formation:** juillet 2028.

#### En entreprise :

**Début de la formation en entreprise:** à la date d'effet du contrat, entre mi-juillet et début septembre 2025.

**La durée du contrat est en principe de trois ans. Les dates du contrat doivent couvrir les dates de la formation à l'IUT.**

#### CONTACTS AU DEPARTEMENT GMP

- |                                  |   |   |
|----------------------------------|---|---|
| - Responsable de l'apprentissage | M. Pascal JEAN  | 03.89.33.75.19 <a href="mailto:pascal.jean@uha.fr">pascal.jean@uha.fr</a>           |
| - Secrétariat GMP                | Mme Aurélie ENDERLEN  | 03.89.33.75.10 <a href="mailto:aurelie.enderlen@uha.fr">aurelie.enderlen@uha.fr</a> |
| - Site web                       | <a href="https://www.iutmulhouse.uha.fr">https://www.iutmulhouse.uha.fr</a> |   |